

Date : 17 juin 2004

Lieu : ONF – Agence de Colmar

Début : 14 h 30 fin : 17 h 30

Organisée par

NOM : Bruno Liénard

Service : Office National des Forêts

PARTICIPANTS	EXCUSES	Autres invités	DIFFUSION
ONF : Bruno LIENARD DIREN : Marie-Hélène CLAUDEL ONCFS : Damien BEAUD SEM : Bernard SCHMELTZ CSA : Bernard DESTRIEUX JPN/CSA : Fernand KASEL GEPMA : Julien VITTIER	FDC LPO SFO CRPF Boris Guérin (ONF)	NZK BUFO SHNC SPSA CBM SBA Alsace Nature	Participants Excusés Absents Classeur DOCOB

◇ Sigles utilisés

ONF : Office National des Forêts

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

SEM : Société Entomologique de Mulhouse

CSA : Conservatoire des Sites Alsaciens

JPN : Jeunes Pour la Nature

CBM : Conservatoire Botanique de la Ville de Mulhouse

SBA : Société Botanique d'Alsace

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

NZK : Natur Zentrum Kaiserstuhl

SFO : Société Française d'Orchidophilie

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

GEPMA : Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace

BUFO : Association pour la protection des batraciens

SHNC : Société d'Histoire Naturelle de Colmar

SPSA : Syndicat des Propriétaires Sylviculteurs d'Alsace

FDC : Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin

ONCFS : Office National de la Chasse

◇ Examen de la rédaction du DOCOB-version 2 : remarques et corrections à apporter

Seules les remarques significatives, formulées par les personnes présentes ou excusées, sont reprises ici, dans l'ordre chronologique du DOCOB.

Partie I

§ 1.1.1.

- Les plantes ne sont pas les seules espèces à être en limite de leur aire de répartition.
- Une espèce de chauve-souris inscrite à l'annexe II est également présente sur le site (le Grand Murin)

§ 1.4.2.

- Dernier paragraphe : rédaction revue par le CSA (de même longueur).

§ 1.4.3.

- Tableau 4 : la RNVA du Hardtwald est de fait aujourd'hui une Réserve Naturelle Régionale
- Le sud de la Réserve Biologique Intégrale de la Harth pourrait éventuellement, à l'avenir, intégrer le site Natura 2000.

§ 2.2.1

- Référence à l'ouvrage des listes rouges d'Alsace à préciser.

§ 2.3.1.

- D'après les critères à utiliser pour l'évaluation du caractère prioritaire de l'habitat de pelouses, il n'existe pas de populations d'orchidées remarquables sur le site. Celui-ci ne contient donc pas d'habitat prioritaire.

Les 3 critères sont : Nombre important d'espèces
 OU population importante d'espèces peu communes au niveau national
 OU une ou plusieurs espèces rares ou très rares ou exceptionnelles au niveau national

(Manuel d'interprétation EUR 15)

§ 2.3.3.

- Travaux du LIFE, débroussaillage localisé : Paragraphe supplémentaire proposé par le CSA.

§ 2.4.

- Ordre des paragraphes à mettre dans l'ordre taxonomique : Chiroptères, avifaune, reptiles, insectes.
- Diverses formulations à revoir dans la partie « avifaune »
- Reptiles : la coronelle lisse pourrait également être présente.
- Entomofaune : le Grand Capricorne vit dans des chênes de gros diamètre, absents dans le site, ce qui explique qu'on ne l'ait pas trouvé. Au contraire le Lucane se contente de petits diamètres, ce qui explique son abondance.

§ 3.3.3.

- Un projet de captage est en cours au Lindenkuempel, bordure nord ouest du site (Kastenwald)

Partie II

§ 1.1.

- Précisions apportées sur les populations menacées d'insectes, suite à la faible taille des clairières : concerne surtout les lépidoptères.
- Objectif général à rajouter : Entretien ou agrandir les bordures des chemins forestiers, qui peuvent ainsi jouer à la fois le rôle de corridor et celui de milieux xéothermiques supplémentaires.

§ 2.3.

- Avifaune : rajouter la ZPS forêt domaniale de la Harth.
- Toutes espèces : des pistes alternatives au traitement chimique du robinier sont également à rechercher.

Partie III

§ 1.1.

- Précisions sur les PSG des forêts privées.
- Les Réserves et les pelouses gérées par le CSA disposent également de plans de gestion particuliers.

§ 1.3.

- Conventions tripartites : citer les aides du CG 68 et de la Région.

§ 2.1.2.

- Création de corridor : rajouter le débroussaillage manuel.

§ 2.2.

- La pénétration du public n'est pas forcément dommageable aux clairières, l'homme joue aussi un rôle dans la dissémination des espèces. C'est la pénétration des voitures qu'il faut éviter.

§ 3.1.

- Pour le TSF, Une rotation de 40 ans serait un bon compromis entre les impératifs écologiques et économiques.
- Moyens mécaniques à proposer également pour la lutte contre les espèces invasives.

§ 3.2.

- Les aménagements de la Harth et de Hirtzfelden ont déjà pris en compte les recommandations du DOCOB.

§ 4.1.

- Dans les massifs traités principalement en taillis-sous-futaie, il convient de conserver ou créer une réserve de peuplements dont la structure est plus pérenne : garder une partie traitée en futaie.

§ 4.2.

- Rajouter : les cavités pour insectes.

§ 4.4.

- Pic mar : mi-février à mi-juin est sa période de nidification.

§ 5.1.

- Un suivi de la quantité de bois mort en forêt serait à mettre en place.

◇ Autres documents

Sont également distribués et commentés le tableau d'évaluation de l'état de conservation des habitats (1) et les fiches actions (2).

- (1) Les critères choisis sont simples mais aisément vérifiables. Ils reposent sur la présence abondance de résineux et de robinier dans les peuplements forestiers d'une part, et sur l'état d'embroussaillage et la dynamique des buissons dans les pelouses d'autre part.
- (2) Ces fiches actions seront modelées pour mieux répondre aux cahiers des charges préalables aux contrats Natura 2000, sources de subventions pour la mise en œuvre du DOCOB dès 2005.

B. LIENARD
Responsable du projet LIFE
« Gestion des habitats xérothermiques de la Hardt Nord »
Opérateur du document d'objectifs Hardt Nord